

**Procès-verbal**  
**Séance du conseil municipal**  
**du lundi 18 mars 2013**

L'an deux mil treize, le lundi 18 mars, à 19 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de M. Jean-Charles TAUGOURDEAU.

Etaient présents : M. Jean-Charles TAUGOURDEAU (Maire), M. Serge MAYE, Mme Marie-Pierre MARTIN, Mme Françoise GUIMBRETIERE, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, M. Patrice BAILLOUX, Mme Marie-Françoise AUGUSTE, Mme Françoise LE LAN, M. Joseph LIBEAUT, Mme Patricia HUAU, Mme Claudette TURC, M. Luc VANDEVELDE, Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Jean-Michel MINAUD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Claude BERTHELOT, M. Gérard GAZEAU, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, Mme Fabienne GRUDET, M. Sébastien GARCIA.

Etaient absents avec procuration : M. Guy DE CHAULIAC donne pouvoir à M. Serge MAYE, M. Philippe OULATE donne pouvoir à M. Patrice BAILLOUX, M. Thierry BELLEMON donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOUJUAU, Mme Colette TAVENARD donne pouvoir à Mme Françoise GUIMBRETIERE

Etait excusé : M. Jean-Claude DOISNEAU

Etaient absents: M. Philippe SIMOEN, M. Rémi GODARD, M. Patrick FAUVEL

A été nommée secrétaire de séance : Mme Fabienne GRUDET

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 février 2013 est approuvé sans observation.

**2013/07 - Régime indemnitaire - Extension à un nouveau cadre d'emplois.**  
(rapporteur : Jean-Charles TAUGOURDEAU)

M. le Maire rappelle que l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP) est attribuable par les collectivités territoriales par référence aux personnels similaires de la fonction publique de l'Etat. Un tableau fixe les correspondances entre les corps de la fonction publique de l'Etat et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Le cadre d'emploi des agents de maîtrise n'avait pas été prévu par nos délibérations locales. Il propose de rectifier cette omission.

Le conseil municipal,  
Vu sa délibération du 18 décembre 1998 mettant en place l'indemnité d'exercice des Préfectures (IEMP) prévue par les décrets modifiés n° 91-875 du 6 septembre 1991 et n° 97-1223 du 26 décembre 1997,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'étendre le bénéfice de l'IEMP au cadre d'emplois des agents de maîtrise pour les agents titulaires et stagiaires de la commune,

PRÉCISE que les montants de référence retenus sont les montants prévus aux décrets instituant ces primes et qu'ils suivront l'évolution des montants réglementaires décidés nationalement, sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

**2013/08 - Fonds de concours SIEML - Dépannage du 17 décembre 2012**

(rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD, adjoint à l'urbanisme et l'environnement, informe le conseil que le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) a réalisé différents dépannages sur des candélabres. Ces interventions, financées par la voie des fonds de concours à hauteur de 75 % du coût, doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, conformément au règlement financier adopté par le syndicat le 12 octobre 2011.

En conséquence, il propose une prise en charge par la commune des fonds de concours suivants :

Opérations	Coût global		Fonds concours : 75 %
Dépannage du 17 décembre 2012 (16 ouvrages)	1 616,19 €	Base TTC	1 212,14 €

Le conseil municipal,

Vu l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser un fonds de concours de 1 212,14 € TTC au SIEML, fonds de concours représentant 75 % d'un coût global de 1 616,19 € TTC pour la réalisation de dépannages sur le réseau d'éclairage public, d'horloges, d'armoires (ouvrages suivants : 156, 159, 161, 199, 20, 242, 29, 30, 341, 441, 538, 541, 553, 59, 633, 731),

PRECISE que le règlement sera effectué en une fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML

AUTORISE M. le Maire à signer les documents correspondants.

**2013/09 - Fonds de concours SIEML - Dépannage du 18 février 2013**

(rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD propose également une prise en charge par la commune du fonds de concours suivant :

Opérations	Coût global		Fonds concours : 75 %
Dépannage du 18 février 2013 (11 ouvrages)	313,26 €	Base TTC	234,94 €

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser un fonds de concours de 234,94 € TTC au SIEML, fonds de concours représentant 75 % d'un coût global de 313,26 € TTC pour la réalisation de dépannages sur le réseau d'éclairage public, d'horloges, d'armoires (ouvrages suivants : 159, 161, 172, 208, 222, 252-815, 340, 343, 420, 433, C11).

PRECISE que le règlement sera effectué en une fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents correspondants.

**2013/10 - Contrat Nature - Renforcement des continuités écologiques sur le territoire du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine**

(rapporteur : Luc VANDEVELDE)

Luc VANDEVELDE, conseiller municipal chargé de l'activité agricole communale, rappelle au conseil que par délibération du 17 septembre 2012, la commune s'est engagée dans un programme de restauration des continuités écologiques à travers l'opération « Confortement de la trame verte et bleue dans le Val d'Authion » proposée par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil Régional a entériné le principe de cette opération ainsi que les modalités de financement.

Le secteur dit "Canada" sur la commune va ainsi bénéficier de travaux sur les années 2013-2014. Le principal enjeu sur ce site est de reconstituer un espace bocager à vocation environnementale et valorisable durablement du point de vue agricole (fauche et pâturage) et la production de bois de chauffage (exploitation des haies). La mise en oeuvre de ce projet est coordonnée par le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

Les principes d'action retenus sont la coupe de peupliers, le rognage des souches de peupliers, la fauche ou le broyage des repousses de plantes indésirables, le semis de semences fourragères afin de créer des prairies, la plantation de haies bocagères et la reconstitution de la ripisylve (plantation).

Les modalités de financement se décomposent de la manière suivante :

- une subvention annuelle attribuée par le Conseil Régional à hauteur de 50 % des dépenses allouées aux chantiers à réaliser pendant la durée de celui-ci (2 ans maximum).
- un complément financier attribué pour 30 % au titre du Contrat de Parc que ce dernier a passé avec la Région.
- les 20 % du montant total des travaux en HT restant à la charge de la commune.

Il précise qu'une enveloppe de 7 000 € est prévue au projet de budget 2013 afin d'engager les premiers travaux.

La commission Urbanisme - Environnement, réunie le 28 février 2013, a émis un avis favorable à ce programme de travaux qu'il propose de valider.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme - Environnement réunie le 28 février 2013, Considérant qu'en application de la loi Grenelle II portant engagement national pour l'environnement, les territoires relevant d'un périmètre de SCOT constituent une cible privilégiée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE et VALIDE le plan de gestion proposé par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat Nature, qui vise précisément à la réhabilitation des prairies humides du secteur communal dit « Canada » après défrichement,

S'ENGAGE dans la préservation durable des prairies humides de ce secteur, notamment en exploitant ou faisant exploiter les herbages et les boisements de ce site,

AUTORISE M. le Maire à réaliser la demande d'autorisation de défrichement concernant les parcelles suivantes :

Lieux dits	Section	Parcelle	Surface de la parcelle	Surface à défricher	Classement au PLU
CANADA	YK	69	4,5 ha	0,9 ha	A
CANADA	YE	130	5,51 ha	5,51 ha	A
CANADA	YE	132	2,57 ha	2,57 ha	A
CANADA	YE	139	7,1 ha	1,3 ha	A
CANADA	YE	171	4,4 ha	4,4 ha	N

APPROUVE le plan de financement correspondant :

			Montants HT		
Autofinancement	Aide régionale: Contrat Nature	Aide régionale: Contrat de Parc	Autofinancement	Aide régionale: Contrat Nature	Aide régionale: Contrat de Parc
20 %	50 %	30 %	15 257,43	38 143,57	22 886,14
100 %			76 287,14		

PRECISE que le financement des travaux prévus en 2013 est inscrit au budget.

### **2013/11 - Musée Joseph Denais - Tarifs particuliers**

(rapporteur : Serge MAYE)

Serge MAYE, adjoint chargé de la culture, propose au conseil, dans le cadre d'une politique tarifaire incitative, d'étudier trois tarifications spécifiques complétant notre dispositif.

La première s'adresse au public doté d'une carte Ministère de la culture et de la communication et aux guides conférenciers agréés par ce même ministère. Les musées accordent la gratuité à ces professionnels de la culture, comme c'est déjà le cas au musée Joseph Denais pour les détenteurs de la carte ICOM. Nous proposons donc d'appliquer la gratuité à ces publics ciblés.

La deuxième consiste en un partenariat entre le musée Joseph Denais et le musée de la Loire et des métiers de St Clément des Levées à l'occasion de l'exposition « la Loire et ses mariniers » proposée du 15 juin au 15 septembre 2013 à l'église de St Clément des Levées. Afin de générer un flux de visiteurs supplémentaires vers leurs expositions estivales respectives, ceux-ci souhaitent mettre en place un partenariat permettant au visiteur de l'un ou l'autre site de bénéficier du tarif réduit sur le second site visité, sur présentation de son ticket d'entrée à l'un de ces deux musées. La validité de l'offre serait de 3 mois, soit la durée de l'exposition « la Loire et ses mariniers ».

Enfin, un Pass culture-sport ayant été institué par la région des Pays de la Loire à destination des 15-30 ans, la commission propose de renouveler la convention de partenariat avec cet organisme qui permet aux détenteurs du Pass d'accéder au musée à tarif réduit.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 1er mars 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder la gratuité d'accès au musée Joseph Denais aux détenteurs de carte Ministère de la culture et de la communication et aux guides conférenciers agréés par ce même ministère, sur présentation de leur carte,

DECIDE également d'adhérer au partenariat avec le musée des métiers de la Loire de Saint-Clément-des-Levées et de permettre au visiteur de l'un des deux sites de bénéficier, pendant trois mois, du tarif réduit du second site visité, sur présentation de son ticket d'entrée dans un des sites,

DECIDE enfin de faire bénéficier du tarif réduit les détenteurs de la carte Pass culture sport de la région des Pays de la Loire,

PRECISE que ces dispositions sont applicables dès la saison 2013 et tant qu'une nouvelle délibération n'aura pas été prise par le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

### **2013/12 - Musée Joseph Denais - Programme de restauration 2013**

(rapporteur : Serge MAYE)

Approuvé en séance du lundi 28 juin 2010, Serge MAYE rappelle que le programme de restauration des œuvres du musée se poursuit dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat et la Région qui a été prolongée d'un an et permet un taux de financement à 66 %, le département de Maine-et-Loire apportant aussi une contribution à ces restaurations.

Dans le cadre du chantier des collections défini en 2009, la conservation propose en 2013 de poursuivre les restaurations dans le fonds d'art graphique des œuvres du peintre Jules-Eugène Lenepveu et, en sculpture, deux bas-reliefs du monument à Bourbaki par Millet de Marcilly, présentés dans le parcours des collections permanentes.

**Arts graphiques :** Le musée Joseph Denais conserve un fonds important (49 œuvres, dessins, peintures, gravures et photographies) du peintre angevin, prix de Rome, J.E. Lenepveu (1816-1898), entré grâce aux liens étroits qu'avait J. Denais avec l'artiste et sa famille. Il comprend notamment des études pour les peintures de la chapelle de l'hôpital d'Angers, des esquisses pour la coupole de l'opéra Garnier ainsi que celui de la rue Lepeletier, des esquisses et des dessins d'exécution pour des peintures religieuses (églises parisiennes et hôpital d'Angers) et enfin le dessin d'exécution pour le plafond de l'hôtel de Vieville à Paris.

Ce fonds a été longtemps exposé dans le musée dans des conditions inadaptées, entraînant une dégradation importante des papiers, en raison de l'humidité, d'une lumière trop intense, de l'intrusion des pigeons et d'inondation dans le musée.

La campagne proposée en 2013 clôturera les restaurations du fonds Lenepveu commencées en 2009.

La rénovation du musée permet dorénavant de conserver les œuvres fragiles dans des conditions parfaitement adaptées en réserve. Par ailleurs, ces œuvres pourront être exposées temporairement, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle qui vous sera proposée.

Montant de l'opération : 7 984,5 € HT.

**Sculptures :** Dans le parcours des collections permanentes, deux bas-reliefs en plâtre exposés dans la salle des beaux-arts sont en mauvais état, ayant subi de nombreux chocs dans la partie inférieure, entraînant de nombreux éclats, dénaturant les œuvres.

Il s'agit de deux scènes de bataille où s'était illustré le général Bourbaki (1816-1897) : la bataille d'Inkermann en Crimée en 1854 et la bataille d'Icheriden en Kabylie en 1857. Ces bas-reliefs font partie du monument à Bourbaki élevé à Pau, sa ville natale, en 1897. Ils ont été utilisés pour créer les moules destinés à la fonte des bronzes. A noter que le monument à Pau a été fondu par les Nazis pendant la seconde guerre mondiale.

Montant estimatif de l'opération : 7 015,5 € HT

**Plan de financement :**

Un programme de restauration a été arrêté en 2009, financé par convention triennale conclue en 2010 entre la ville de Beaufort-en-Vallée, l'Etat (DRAC des Pays de la Loire) et la Région. Ce plan porte sur une enveloppe globale de 225 000 € financée par chaque partenaire pour 1/3.

Cette convention a été prolongée par avenant en 2013 (délibération du 17 septembre 2012) afin de pouvoir disposer de la somme non utilisée fin 2012, soit 14 129 €.

Par ailleurs le Conseil général est susceptible de financer cette restauration (25 % pour une dépense plafonnée à 15 000 €)

Il propose au conseil d'approuver le programme de restauration 2013, ainsi que le plan de financement correspondant.

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 28 juin 2010 approuvant le programme de restauration des œuvres du musée,

Vu l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 1<sup>er</sup> mars 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le programme de restauration des œuvres ci-dessous,

APPROUVE le plan de financement correspondant :

Dépenses		€ HT
<b>Arts graphiques</b>		
Devis	J. E. Lenepveu BF 175 portrait du chanoine Joubert Sanguine 1857	368,50
Devis	J. E. Lenepveu BF215 bis Autoportrait, dessin, 1865	546,50
Devis	J. E. Lenepveu BF 3073-1 à 9 les heures du jour et de la nuit, esquisse pour le plafond de l'opéra Garnier à Paris 1870, 9 dessins	1 223,50
Devis	J. E. Lenepveu BF 3076 étude pour le chemin de croix de la chapelle de l'hôtel-Dieu d'Angers, VIIème station, dessin, 1866	430,50
Devis	J. E. Lenepveu BF 3078 Le sermon sur la montagne, dessin 3 <sup>ème</sup> quart du XIXe s	398,50
Devis	J. E. Lenepveu BF 3081, les adieux du duc de Bedford, sanguine, 1861	361,00
Devis	J. E. Lenepveu BF 3083-1 et 2 saint Ambroise délivrant les captifs, dessin et photographie vers 1875	361,00
Devis	J. E. Lenepveu BF 3084 étude de draperie, dessin, 3 <sup>ème</sup> quart du XIXe s.	626,50
Devis	J. E. Lenepveu BF3085 à 3091, ensemble de 8 études de personnages, dessins, sanguine, craie 3 <sup>ème</sup> quart du XIXe s.	1 223,50
Devis	J. E. Lenepveu BF 3092 à 3102, ensemble de 11 études de figures, dessin, sanguine 3 <sup>ème</sup> quart du XIXe s.	1 461,50
Devis	J. E. Lenepveu, G. Levasseur graveur BF 3185, Les martyrs ensevelis par Catule, estampe, 3 <sup>ème</sup> quart du XIXe s.	546,50
transports		250,00
<b>Total arts graphiques</b>		<b>7 984,50</b>
<b>Sculptures</b>		
Estimation	E. Millet de Marcilly, BF 3330, la bataille d'Icheriden-Kabylie, bas-relief, plâtre 1900	3 507,00
Estimation	E. Millet de Marcilly, BF 3331 la Bataille d'Inkermann, bas-relief, plâtre, 1900	3 508,50

<b>Total sculptures</b>		<b>7 015,50</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>15 000</b>
<b>Recettes</b>		<b>€ HT</b>
Subventions publiques :		
Conseil général de Maine et Loire	Musée conventionnés, restaurations 25 %	3 750
FRAR	Convention Etat Région ville 66 %	9 900
Ville de Beaufort-en-Vallée		1 350
<b>Total recettes</b>		<b>15 000</b>

SOLLICITE une subvention auprès de tout organisme ou collectivité pour le montant le plus élevé possible,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

**2013/13 - Demande d'autorisation pour supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale** (rapporteur : Serge MAYE)

Serge MAYE informe le conseil que l'inventaire de la bibliothèque s'est achevé en décembre dernier. Il est apparu que les documents désherbés depuis plusieurs années n'avaient pas été effacés du registre d'inventaire. En effet, comme toutes les bibliothèques, la bibliothèque municipale est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou cédés. Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, doivent pouvoir être détruits sans délai.

2 830 documents et 28 supports audios, dont la liste est consultable au secrétariat général aux jours et heures d'ouverture de la mairie, correspondent ainsi aux critères ci-dessus et sont donc susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque. Ils seront donc retirés des collections.

La commission propose de délibérer pour pouvoir effectuer cette mise à jour.

Serge MAYE précise que les documents les plus abîmés seront détruits et valorisés en papier à recycler.

Il propose également de céder les autres documents gratuitement aux écoles de la commune, à l'Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), aux bibliothèques de la communauté de communes ou aux associations qui en feront la demande.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 1er mars 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque municipale devront être retirés des collections,

DECIDE que ces livres réformés seront cédés gratuitement aux écoles de la commune, à l'Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), aux bibliothèques du territoire de la communauté de communes ou aux associations qui en feront la demande, ou, à défaut détruits et valorisés comme papier à recycler,

DECIDE que la liste des 2 830 documents et 28 supports audios correspondant aux critères ci-dessus seront annulés du registre d'inventaire de la bibliothèque municipale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

### **2013/14 - Comptes de gestion 2012 - Approbation**

(rapporteur : Jean Charles TAUGOURDEAU)

M. le Maire propose au conseil de prendre connaissance et d'approuver les comptes de gestion 2012, élaborés par le receveur municipal et dont les caractéristiques sont les suivantes.

Ces résultats ont été examinés par la commission des Finances le 11 mars 2013.

#### **COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	4 859 249,88	5 968 959,96
<i>Résultat</i>		<i>1 109 710,08</i>
Section d'investissement	4 165 353,18	3 181 650,86
<i>Solde d'exécution</i>	<i>983 702,32</i>	
<b>Excédent global</b>		<b>126 007,76</b>

#### **COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT D'HABITATIONS DERRIERE LA VILLE » :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	194 336,25	252 643,95
<i>Résultat</i>		<i>58 307,70</i>
Section d'investissement	127 747,50	127 747,50
<i>Solde d'exécution</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Excédent global</b>		<b>58 307,70</b>

#### **COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « SITE DE LA POISSONNIERE » :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	1 010 015,18	1 010 015,18
<i>Résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Section d'investissement	1 919 536,11	1 919 536,11
<b>Déficit global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Il précise qu'il convient, dans un premier temps, de statuer sur le compte de gestion, puis sur le compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT les opérations régulières,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances du 11 mars 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE «LOTISSEMENT D'HABITATIONS DERRIERE LA VILLE»**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT les opérations régulières,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 mars 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe « lotissement d'habitations Derrière la ville » dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE «SITE DE LA POISSONNIERE»**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT les opérations régulières,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 mars 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe « site de la poissonnière » dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **2012/15 - Comptes administratifs 2012 - Approbation**

(rapporteur : Serge MAYE)

Serge MAYE, en tant que 1<sup>er</sup> adjoint, propose au conseil de prendre connaissance des résultats de l'exercice 2012 du budget communal et des budgets annexes, à l'aide du rapport de présentation et du détail du compte administratif adressés à chacun.

Il précise que ces résultats ont été examinés par la commission des finances le 28 janvier 2013 et qu'ils ont été présentés en conseil municipal le 04 février dernier, préalablement au débat d'orientations budgétaires.

Ils s'établissent ainsi qu'il est détaillé dans le projet de délibération ci-dessous.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des Finances du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et avec 5 ABSTENTIONS (Mme BERTHELOT, M. GAZEAU, Mme SANTON-HARDOUIN, Mme GRUDET, M. GARCIA),

APPROUVE le compte administratif 2012 du budget principal qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	4 859 249,88	5 968 959,96
<i>Résultat</i>		1 109 710,08
Section d'investissement	4 165 353,18	3 181 650,86
<i>Solde d'exécution</i>	983 702,32	
<b>Excédent global</b>		<b>126 007,76</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT D'HABITATIONS DERRIERE LA VILLE »**

M. Le Maire ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des Finances du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2012 du budget annexe « lotissement d'habitations Derrière la ville » qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	194 336,25	252 643,95
<i>Résultat</i>		58 307,70
Section d'investissement	127 747,50	127 747,50
<i>Solde d'exécution</i>	0	0
<b>Excédent global</b>		<b>58 307,70</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « SITE DE LA POISSONNIERE »**

M. Le Maire ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des Finances du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et avec 2 VOIX CONTRE (Mme BERTHELOT, Mme SANTON-HARDOUIN) et 2 ABSTENTIONS (M. GAZEAU, Mme GRUDET),

APPROUVE le compte administratif 2012 du budget annexe « Site de la Poissonnière » qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 010 015,18	1 010 015,18
<i>Résultat</i>	0	0
Section d'investissement	1 919 536,11	1 919 536,11
<b>Déficit global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2013/16 - Bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2012**

(rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Je vous rappelle que la loi impose aux communes de plus de 2 000 habitants de dresser, chaque année, le bilan des cessions et acquisitions de terrains ou immeubles opérées au cours de l'exercice précédent, soit par la collectivité, soit par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec celle-ci.

Ce bilan doit ensuite être soumis au conseil municipal et annexé au compte administratif de la commune.

Il faut tout d'abord préciser que ne sont reprises au bilan que les opérations ayant donné lieu à une inscription comptable dans le courant de l'exercice 2012. Ainsi, des délibérations concernant la vente ou l'achat de terrains ont donc pu être prises en 2012 sans être reportées au bilan, si le paiement ou l'encaissement correspondant n'a pas été effectué au 31 décembre.

Cessions

Les principales cessions réalisées au cours de l'exercice concernent :

\* une parcelle de 4 458 m<sup>2</sup> cédée à la communauté pour la réalisation du parking de la piscine (200 610 €),

\* la vente d'un immeuble à la communauté de communes dans le cadre de l'espace social communautaire (275 000 €),

\* la vente du dernier lot du lotissement "Derrière la Ville" (28 262 €).

### Acquisitions

La principale acquisition réalisée au cours de l'exercice concerne le site de la "Poissonnière" (anciens Intermarché et Bricomarché : 840 000 €).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le bilan 2012 des cessions et acquisitions réalisées par la commune de Beaufort-en-Vallée :

### Budget principal

#### VENTES DE TERRAINS PAR LA COMMUNE A :

<u>NOM &amp; adresse de l'ACQUEREUR</u>	<u>DATE DE L'ACTE</u>	<u>SECTION CADASTRALE</u>	<u>LIEUDIT</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>MONTANT en €</u>
Communauté de Communes Beaufort en Anjou 16 rue de l'Hôtel de Ville - 49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	28/03/2012	YL n°183	<i>(imputation à l'article 778) :</i>		
			sous les esquisseaux	44 a 58 ca	200 610,00
M. Gérard LEHMANN et Mme Christiane DEFOULOY/LEROY - 77340 PONTAULT COMBAULT	17/01/2011	AT n°253	rue de la Tannerie	0 a 84 ca	2 000,00
M. & Mme Bruno BOUCHER - La Scévolinière - 49250 BRION	07/12/2010	ZW n° 159	Rue du Bois Sud	0 a 56 ca	1,00
M. et Mme CHEVALLIER Didier - La Rue du Bois -49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	07/12/2010	ZW n° 160	Rue du Bois Sud	0 a 71 ca	1,00
Sté TERRENA - La Noëlle 44 ANCENIS	11/05/2012	YE n° 217 YE n° 87	Les Gués	62 a 82 ca	6 816,81
			Les Gués	71 a 23 ca	7 729,40
			<b>Total</b>	<b>1 ha 80 a 74 ca</b>	<b>217 158,21</b>

#### VENTE D'UN IMMEUBLE PAR LA COMMUNE A :

<u>NOM &amp; adresse de l'ACQUEREUR</u>	<u>DATE DE L'ACTE</u>	<u>SECTION CADASTRALE</u>	<u>LIEUDIT</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>MONTANT en €</u>
Communauté de Communes Beaufort en Anjou 16 rue de l'Hôtel de Ville - 49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	28/02/2012	AV n° 404	Rue de l'Hôpital	2 a 54 ca	275 000,00
<i>immeuble à usage de bureaux avec combles aménageables</i>					
			<b>Total</b>	<b>2 a 54 ca</b>	<b>275 000,00</b>

**ECHANGES ENTRE LA COMMUNE ET :**

<u>ECHANGES</u>	<u>DATE DE L'ACTE</u>	<u>SECTION CADASTRALE</u>	<u>LIEUDIT</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>MONTANT en €</u>
<i>Echange entre les commune de Beaufort-en-Vallée et la société TERRENA</i>					
<i>Deux parcelles de terre cédées par la commune au profit de la société TERRENA (434m<sup>2</sup> x 1,61 € = 698,74 € ):</i>					
Société TERRENA - La Noëlle - 44 ANCENIS	11/05/2012	YE n°210 YE n°212	Les Mâres Les Mâres	1 a 76 ca 2 a 58 ca	Suite versée par la Sté TERRENA :  <b>11,27</b>
<i>Parcelle de terre acquise par la commune (427 m<sup>2</sup> x 1,61 € = 687,47 €) :</i>					
(et cédée par la Société TERRENA)	11/05/2012	YE n°215	Les Mâres	4 a 27 ca	

**ACQUISITIONS DE TERRAINS PAR LA COMMUNE :**

<u>NOM du VENDEUR</u>	<u>DATE DE L'ACTE</u>	<u>SECTION CADASTRALE</u>	<u>LIEUDIT</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>MONTANT en €</u>
M. et Mme POUGIN DE LA MAISONNEUVE - Prieuré d'Avrillé - 49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	16/07/2012	YL n° 185	Avrillé	12 a 07 ca	724,20
M. & Mme GOURE Fulbert -68, Chemin des Airaults - 49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	16/07/2012	ZC n° 270	rue des airaults	1 a 32 ca	3 960,00
Chambre d'Agriculture du Maine- et-Loire - 14 avenue Jean Joxé - 49000 ANGERS	10/04/2012	BS n° 601	Place de la République	23 a 11 ca	1,00
Mme BRELET Louisette & Melle BRELET Sandrine & Melle BRELET Carole - 38 chemin des Esquisseaux - 49250 BEAUFORT- EN-VALLEE	02/10/2012	YL n° 187	38 chemin des Equisseaux	1 a 29 ca	516,00
<b>Total</b>				<b>37 a 79 ca</b>	<b>5 201,20</b>

**Budget annexe - Lotissement d'habitation "Derrière la Ville"****VENTE DE TERRAIN PAR LA COMMUNE A :**

Vente consentie par la commune de Beaufort-en-Vallée au profit de la société MARC INVEST dont le siège est à ANGERS 18 Bvd du Général de Gaulle. La société MARC INVEST a usé de sa faculté de substitution au profit des acquéreurs mentionnés ci-dessous :

<u>NOM &amp; adresse de L'ACQUEREUR</u>	<u>DATE DE L'ACTE</u>	<u>SECTION CADASTRALE</u>	<u>LIEUDIT</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>MONTANT en € H.T.</u>
M. Yannick GABARD & Melle Karine MAROT 1 Allée des Chênes 49140 MARCE	31/01/2012	ZI n° 273	surface constructible : (54,35 € le m2) : Derrière la Ville - lot n° 39  16 rue du Pavé  (5a20 x 54,35 €)	5 a 20 ca	28 262,00
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>5 a 20 ca</b>	<b>28 262,00</b>

**Budget annexe - Site de la "Poissonnière"****ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE COMMERCIAL :**

<u>NOM du VENDEUR</u>	<u>DATE DE L'ACTE</u>	<u>SECTION CADASTRALE</u>	<u>LIEUDIT</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>MONTANT en € H.T.</u>
SCI DE LA POISSONNIERE (ex. Bricomarché) 24, rue Auguse Chabrières 75015 PARIS	30/01/2012	AV n° 279	La Poissonnière	1 a 04 ca	340 000,00
		AV n° 291	33, Rue Charles de Gaulle	41 a 20 ca	
		AV n° 294	Rue Charles de Gaulle	26 a 42 ca	
		Total surface		68 a 66 ca	
Société JERY (ex. Intermarché) Rue de la Poissonnière 49250 BEAUFORT-EN- VALLEE	30/01/2012	AV n° 218	La Poissonnière	4 a 40 ca	500 000,00
		AV n° 235	La Poissonnière	01 a 14 ca	
		AV n° 237	La Poissonnière	02 a 20 ca	
		AV n° 238	La Poissonnière	03 a 90 ca	
		AV n° 285	La Poissonnière	20 a 47 ca	
		AV n° 292	La Poissonnière	7 a 55 ca	
		AV n° 293	La Poissonnière	4 a 14 ca	
		AV n° 253	La Poissonnière	7 a 76 ca	
		AV n° 315	La Poissonnière	69 a 40 ca	
		AV n° 333	Chemin de la Poissonnière	10 a 14 ca	
		AV n° 335	Chemin de la Poissonnière	0 a 13 ca	
		AV n° 338	La Poissonnière	06 a 66 ca	
		Total surface		1 ha 37 a 89 ca	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>2 ha 65 a 50 ca</b>	<b>840 000,00</b>

**2013/17 - Approbation et affectation des résultats de l'exercice 2012**

(rapporteur : Jean Charles TAUGOURDEAU)

Suite à la présentation et à l'approbation du compte administratif, M. le Maire propose au conseil de valider les résultats de l'exercice 2012 et de procéder à leur affectation.

**BUDGET PRINCIPAL**

Le résultat de l'exercice 2012 après intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (résultats de l'ex-SIVM) s'élève à 1 019 033,02 €. Je vous propose de procéder à son affectation pour le montant prévu au budget primitif 2012 pour la section d'investissement, soit 724 912 €, et le solde, soit 294 121,02 €, en section de fonctionnement.

**BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT D'HABITATIONS DERRIERE LA VILLE »**

Le résultat de l'exercice 2012 s'élève à 58 307,70 €. Je vous suggère de maintenir cette somme en section de fonctionnement compte tenu des facturations à recevoir sur ce lotissement.

**BUDGET ANNEXE « SITE DE LA POISSONNIERE »**

Le budget ayant dégagé un résultat nul, aucune affectation n'est à prévoir.

**BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSTATE et APPROUVE le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2012 qui s'élève à 1 019 033,02 € soit 939 292,06 € provenant du résultat de l'exercice 2012, 170 418,02 € provenant de l'excédent 2011 reporté et 90 677,06 € provenant de la reprise du déficit du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Beaufort-en-Vallée,

AFFECTE ce résultat :

- en section d'investissement au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés» pour un montant de 724 912 €,
- le solde, soit 294 121,02 € en section de fonctionnement

**BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT D'HABITATIONS DERRIERE LA VILLE»**

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances du 11 mars 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSTATE et APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2012 qui s'élève à 58 307,70 €,

AFFECTE ce résultat en section de fonctionnement pour l'intégralité de la somme.

**BUDGET ANNEXE « SITE DE LA POISSONNIERE »**

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances du 11 mars 2013,

Après en avoir délibéré et avec 3 ABSTENTIONS (Mme BERTHELOT, Mme SANTON-HARDOUIN, Mme GRUDET),

CONSTATE et APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2012 qui s'élève à 0 €.

**2013/18 - Budget primitif 2013 - Approbation**

(rapporteur : Jean Charles TAUGOURDEAU)

M. le Maire explique que le documentaire budgétaire 2013 regroupera 3 budgets :

- Le budget principal de la commune
- Le budget annexe lotissement « Derrière la ville »
- Le budget annexe zone de la « Poissonnière ».

L'aménagement du secteur des « Esquisseaux » constituera le principal investissement de l'année. Pour rappel, il s'agit d'une opération urbanistique structurante bénéficiant à ce titre de plusieurs partenariats financiers : participation financière de la communauté pour l'aménagement du parking de la piscine et pour les travaux d'assainissement, recettes sur les ventes de terrains réalisées à la communauté (emprises foncières liées au parking et à la surface construite), recettes sur les ventes de terrains à réaliser auprès de Maine-et-Loire Habitat pour la construction de logements, subvention à percevoir dans le cadre du Contrat Territorial Unique pour les liaisons douces.

Parmi les principaux investissements de l'année, on notera également l'extension de l'école de la Vallée (518 000 € comprenant la construction d'une salle périscolaire et d'une salle de classe supplémentaire) et la restructuration de l'étage des halles (180 000 € pour la dépose du plafond, la reprise de la charpente et la pose d'un faux plafond pour la salle de danse).

La fiscalité directe locale évoluera par le seul effet des revalorisations de bases puisqu'aucune augmentation de taux n'est prévue en 2013. Sans levier fiscal et en l'absence d'évolution voire de régression des dotations d'Etat, seule la rigueur et l'optimisation budgétaire, par exemple via les mutualisations ou des transferts de compétences, peuvent permettre de maintenir la qualité de nos services.

Enfin, le niveau des investissements a été ajusté pour poursuivre le désendettement et permettre à terme de reconstituer de nouvelles marges de manœuvre et donc d'améliorer les capacités d'investissement.

## **1/ Les grands équilibres budgétaires**

### **• Budget principal**

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>5 346 410 €</b>	<b>5 346 410 €</b>
Opérations réelles	4 207 767 €	5 051 798 €
Excédent de fonctionnement reporté		384 798 €
Reprise déficit de fonctionnement ex-SIVM		-90 677 €
Opérations d'ordre	348 274 €	491 €
Virement à la section d'investissement	790 369 €	

<b>Section d'investissement</b>	<b>4 895 021 €</b>	<b>4 895 021 €</b>
Opérations réelles	4 377 610 €	3 029 066 €
dont restes à réaliser	550 445 €	694 874 €
Solde d'investissement reporté	983 702 €	
Reprise excédent d'investissement ex-SIVM	-469 182 €	
Part du résultat 2012 affecté en investissement		724 912 €
Opérations d'ordre	2 891 €	350 674 €
Virement de la section de fonctionnement		790 369 €

### **• Budget annexe lotissement d'habitation « Derrière la Ville »**

Le dernier lot de ce lotissement ayant été vendu courant 2012, il s'agit du dernier budget pour cette opération. L'excédent disponible au 31 décembre 2012 devra être complété d'une subvention d'environ 4 000 € du budget principal pour pouvoir honorer les dernières factures d'aménagement.

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>62 307 €</b>	<b>62 307 €</b>
----------------------------------	-----------------	-----------------



• **Budget annexe zone de la « Poissonnière »**

La spécificité de ce budget a justifié la création d'un budget annexe en 2011. L'année 2012 a permis de finaliser la maîtrise foncière du secteur et de réaliser les premiers travaux d'aménagement permettant l'implantation d'un Mc Donald's. Le budget primitif 2013 comprend les études nécessaires à la création d'une ZAC, le remboursement d'une première annuité d'emprunt et la recette issue d'une première vente de lot.

Section de fonctionnement	1 293 320 €	1 293 320 €
Section d'investissement	1 185 320 €	1 185 320 €

**2/ La section de fonctionnement**

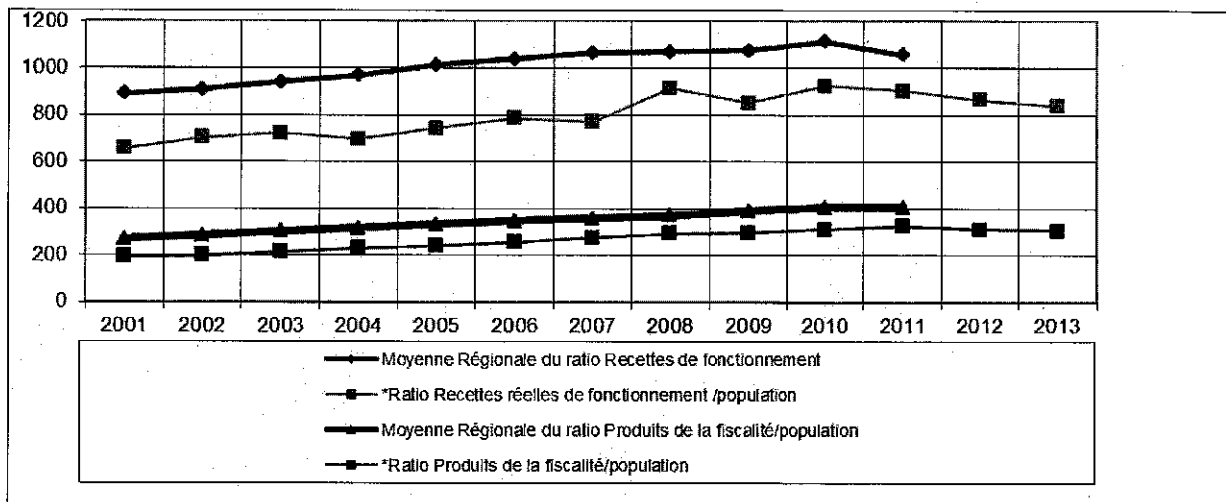
**Les recettes après retraitement : + 1,9 %**

Les recettes nettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

	Données brutes			Données retraitées		
	BP 2012	BP 2013	Evol.	BP 2012	BP 2013	Evol.
Produits des services (chap. 70)	394 803 €	506 403 €	NS	394 803 €	443 083 €	12,2%
Impôts et taxes (chap. 73)	2 117 571 €	2 202 271 €	4,0%	2 541 013 €	2 621 593 €	3,2%
Dotations, subventions, participations (chap. 74)	1 914 031 €	1 888 300 €	-1,3%	1 914 031 €	1 888 300 €	-1,3%
Produits divers (chap. 75, 76 et 77)	427 770 €	428 560 €	0,2%	427 770 €	428 560 €	0,2%
Atténuations de charges (chap. 013)	28 836 €	26 264 €	-8,9%	28 836 €	26 264 €	-8,9%
	<b>4 883 011 €</b>	<b>5 051 798 €</b>	<b>3,5%</b>	<b>5 306 453 €</b>	<b>5 407 800 €</b>	<b>1,9%</b>

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des 2 ratios principaux relatifs aux recettes de fonctionnement qui met une nouvelle fois en évidence les ressources modérées de la commune et le fait que le produit fiscal acquitté en moyenne par Beaufortais est moindre que dans les communes de même importance démographique :

Source : site Bercy colloc



#### Chap. 70, PRODUITS DES SERVICES

Ce chapitre a fait l'objet d'un retraitement car la facturation des charges de personnel de la commune vers la communauté de communes fait l'objet d'une analyse spécifique avec le poste « charges de personnel ». La progression de ce chapitre provient exclusivement de l'évolution des recettes sur la restauration scolaire et sur le périscolaire. Pour rappel, sur l'année 2012, ces services affichaient une progression des effectifs représentant respectivement 7,34 % et 12,69 %.

#### Chap. 73, IMPOTS ET TAXES

Des retraitements ont également été opérés sur ce chapitre pour réintégrer l'attribution de compensation à ce niveau et neutraliser les refacturations de charges de personnel de la communauté à la commune (618 402 € prévus au titre de l'année 2013).

Le chapitre « impôts et taxes » (2 202 271 € selon le budget primitif 2013) a donc été majoré de 423 442 € (soit le montant de l'attribution de compensation) et réduit des dégrèvements "jeunes agriculteurs" (4 120 €) pour atteindre la somme de 2 621 593 €. On constate ainsi une progression de 3,2 % du produit fiscal.

Conformément aux objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires, ce produit a été calculé sans augmentation des taux sur l'année 2013. En l'absence de notification des bases, seule la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat (1,8 % sur 2013) a été prise en compte dans les simulations de produits.

En matière de fiscalité, le budget primitif 2013 comporte deux spécificités :

- la perte d'une recette de 15 000 € suite à la démolition de l'ancien Intermarché,
- l'inscription d'une recette de 55 000 € en provenance du Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (F.P.I.C.). Pour rappel, le bénéfice de ce fonds résulte de la mise en place d'un pacte financier entre la commune et la communauté. L'idée de ce pacte étant que la communauté apporte des moyens supplémentaires aux communes via ce FPIC ou via des fonds de concours. En contrepartie, les communes s'engagent à ne pas utiliser le levier fiscal et la communauté bonifie ainsi son Coefficient d'Intégration Fiscal (C.I.F.).

*En 2011 le produit des taxes ménages est de 324 €/habitant contre 418 € pour la moyenne des villes de même strate démographique.*

Comme précisé en amont, Beaufort-en-Vallée est bénéficiaire d'une dotation de compensation s'élevant à 423 442 €. Toutefois, la mise en œuvre de la mutualisation se concrétise par l'imputation d'une somme de 618 402 € sur cette dotation (somme représentant les mises à disposition de personnel de la communauté à la commune). Ainsi, au final, il convient d'inscrire au budget primitif une dépense nette représentant 194 960 € soit 618 402 € - 423 442 €.

Enfin, le produit des droits de mutation est estimé à 120 K€ contre 123 K€ perçus en 2012.

#### Chap. 74, DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Les prévisions pour ce chapitre affichent une baisse de 1,3 %.

Cette baisse provient principalement de deux postes : la perte des recettes en provenance du fonds départemental de péréquation de l'ancienne taxe professionnelle (- 15 000 €) et la baisse des compensations fiscales octroyées par l'Etat (- 17 000 €).

En l'absence de notification, les différentes dotations ou compensations de l'Etat ont été retranscrites sur des bases légèrement inférieures à 2012 sauf pour la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui bénéficie du bonus démographique.

Enfin, suite à la renégociation triennale du contrat « enfance-jeunesse » (période 2012 à 2014 principalement pour la périscolaire), les recettes budgétées sont équivalentes à celles prévues sur 2012.

#### Chap. 75, AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre comprend des recettes provenant pour l'essentiel des loyers perçus par la commune sur ses bâtiments résidentiels, administratifs ou économiques. Il affiche en apparence une recette stabilisée à hauteur de 426 000 €. Toutefois, la liquidation de la société A.M.V.I. se concrétise par une perte de loyers représentant 15 000 €. Quelques loyers supplémentaires et l'édition 2013 du challenge « Marianne » apporte une recette permettant de rééquilibrer le volume global du chapitre.

#### Chap. 77, PRODUITS EXCEPTIONNELS

Par nature, ce poste enregistre des opérations à caractère exceptionnel (remboursement d'assurance suite à sinistres,...). Au stade de la préparation budgétaire, aucune somme n'a été inscrite sur ce poste.

### Les dépenses de fonctionnement : + 2,8 %

Pour ce nouvel exercice l'estimation des dépenses de fonctionnement, hors prélèvement et dotation aux amortissements, s'élève à 4 008 687 €. Elles se répartissent de la façon suivante :

	Données brutes			Données retraitées		
	BP 2012	BP 2013	Evol.	BP 2012	BP 2013	Evol.
Charges caractère général (chap. 011)	1 494 562 €	1 602 308 €	7,2%	1 494 562 €	1 602 308 €	7,2%
Charges de personnel (chap. 012)	1 365 534 €	1 421 970 €	4,1%	1 907 998 €	1 972 088 €	3,4%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	604 332 €	590 309 €	-2,3%	604 332 €	590 309 €	-2,3%
Frais financiers (chap. 66)	422 500 €	388 000 €	-8,2%	422 500 €	388 000 €	-8,2%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	4 100 €	6 100 €	NS	4 100 €	6 100 €	NS
	<b>3 891 028 €</b>	<b>4 008 687 €</b>	3,0%	<b>4 433 492 €</b>	<b>4 558 805 €</b>	2,8%

A titre de comparaison le montant des charges de fonctionnement en 2011 :

- Pour les communes de même strate démographique était de 997 € contre 797 € pour la commune la même année.
- Il serait de 698 € en 2013.

#### Chap. 011, CHARGES A CARACTERE GENERAL

La prévision relative aux charges à caractère général affiche une hausse de 7,2 %.

Parmi les principaux postes à la hausse, on retiendra :

- l'augmentation des dépenses dans le domaine scolaire ou périscolaire (+ 25 000 €) : augmentation provenant de l'augmentation des effectifs mais également des révisions de prix sur les marchés (restauration scolaire notamment),
- le renchérissement des coûts énergétiques : électricité, fuel et carburants (+ 36 000 €),
- la gestion des déchets verts (location caissons; évacuation, traitement) et l'évacuation de divers déchets stockés aux services techniques (+ 22 500 €),
- la réalisation de diagnostics « accessibilités » pour la voirie et les bâtiments, l'étude de zonage pour limiter la vitesse (15 000 €),
- les travaux d'entretien sur les bâtiments (+ 12 000 €) et la mise en place d'un budget pour le curage des fossés (+ 15 000 €).

Un seul fait notable parmi les postes à la baisse. Il concerne le loyer financier de la gendarmerie générant une économie budgétaire de 25 000 €, économie résultant de la tendance baissière des index financiers.

#### Chap. 012, CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel implique dorénavant un retraitement comptable ainsi qu'il suit :

	BP 2012	BP 2013	
Chapitre 012 : charges de personnel	1 365 534 €	1 421 970 €	
Remboursements de charges de personnel à la communauté : comptabilisées via attribution de compensation sur l'année 2012	630 000 €	618 402 €	
Refacturations de charges de personnel à la communauté cf chapitre 70 - article 70848 mise à dispo. de personnel	-80 000 €	-63 320 €	
Chapitre 011 : Charges à caractère général Uniquement article 6228 - Indemnités de direction	21 300 €	21 300 €	
Chapitre 013 - Atténuations de charges (Remboursements sur salaires : arrêts maladie,...)	-28 836 €	-26 264 €	
	<b>1 907 998 €</b>	<b>1 972 088 €</b>	<b>3,36%</b>

On constate ainsi que le coût net des charges de personnel progresse de 3,36 %. En l'absence d'évolution du point d'indice sur 2013, cette augmentation provient du Glissement Vieillesse Technique G.V.T.), de l'augmentation du SMIC sur un an (+ 2,30 %), de l'augmentation des cotisations sociales (+ 4,24 % sur la CNRACL pour les agents titulaires et + 4,29 % sur l'IRCANTEC pour les agents non titulaires). Le budget primitif 2013 intègre également un effet G.I.P.A. (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat). En période de blocage de point, il s'agit d'une mesure permettant aux agents dont la rémunération ne progresse pas (agents non concernés par le GVT) de bénéficier à minima d'un rattrapage de traitement indexé sur l'inflation. Enfin, courant 2012, différents recrutements ont été opérés pour sécuriser et finaliser la structuration des services. Ces recrutements se concrétisent par un effet « année pleine » sur l'année 2013.

A titre de comparaison le coût ramené au nombre d'habitants des dépenses de personnel est de 302 € en 2013 alors que la moyenne en 2011 est de 493 € et de 295 € pour Beaufort en Vallée.

#### Chap. 65, AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

La baisse de 2 % constatée sur ce chapitre résulte principalement d'une modification de la méthode de comptabilisation des interventions du S.I.E.M.L. (Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine-et-Loire). En effet, pour l'essentiel, les dépenses versées à ce syndicat s'inscrivent dorénavant dans le cadre juridique des fonds de concours et sont comptabilisées à ce titre en section d'investissement.

La fin des subventions octroyées dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat permet de réduire d'environ 6 000 € le poste de subventions.

Côté hausse, à noter sur 2013 la prise en charge d'un impayé de 17 600 € suite à la liquidation de l'entreprise A.M.V.I. et la progression de 5 000 € (+ 4,28 %) de la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.).

#### Chap. 66, CHARGES FINANCIERES

Conformément aux engagements antérieurs, le budget 2013 permettra de poursuivre la stratégie de désendettement engagée. Ce désendettement se trouve toutefois contrebalancé par la conjoncture défavorable des taux de change pénalisant inévitablement les emprunts en devises. Le budget 2013 intégrera donc des pertes de changes couvertes par les gains

antérieurs et l'hyper-attractivité des index financiers. Ainsi, globalement, le poste de charges financières affiche une baisse de 8 %.

### Chap. 67, CHARGES EXCEPTIONNELLES

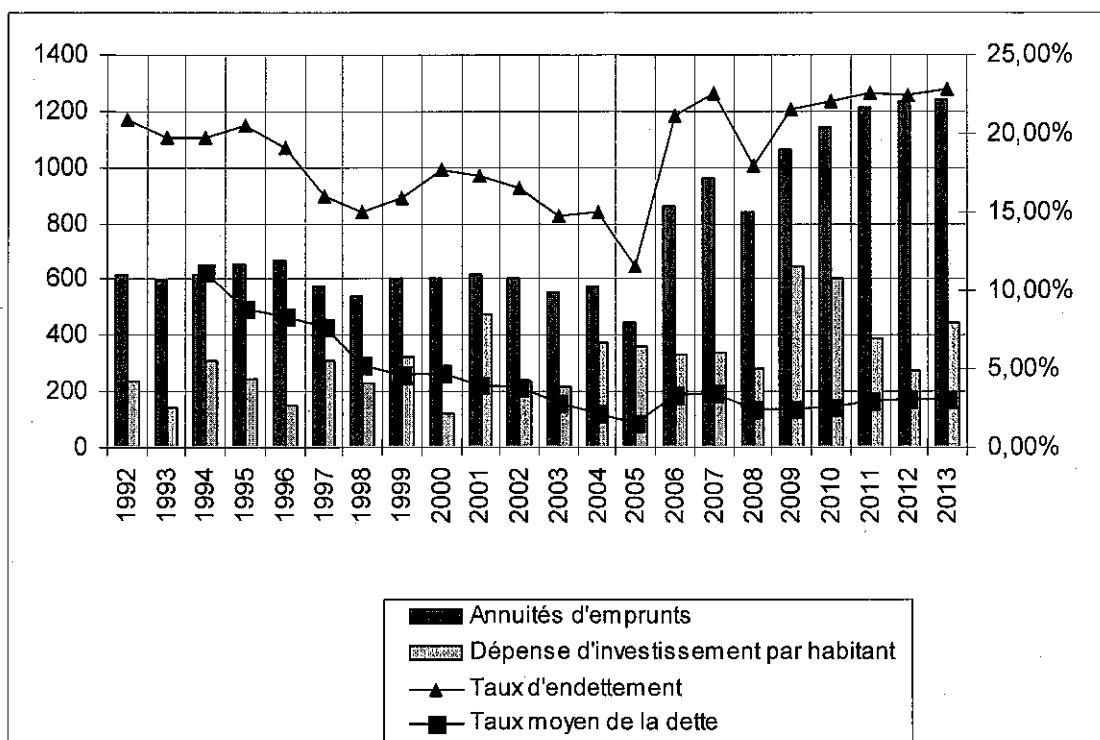
L'évolution de ce chapitre n'a aucune signification particulière. Au titre de l'année 2013, il intègre un budget permettant de comptabiliser d'éventuelles annulations de titres courant 2013 et une subvention permettant d'équilibrer le budget annexe du lotissement « derrière la ville ».

### 3/L'état de la dette

L'endettement par habitant au 1<sup>er</sup> janvier passe de 1 643 à 1 513 € / hab.

En 2011 l'encours de la dette par habitant pour les villes de même strate démographique était de 874 €. L'annuité pour Beaufort en Vallée était de 180 € avec une moyenne de 114 €.

Le graphique suivant met en relation l'endettement et l'effort d'équipement réalisé par la commune.



Les chiffres présentés sont ceux des comptes administratifs jusqu'à 2012 et du budget primitif 2013

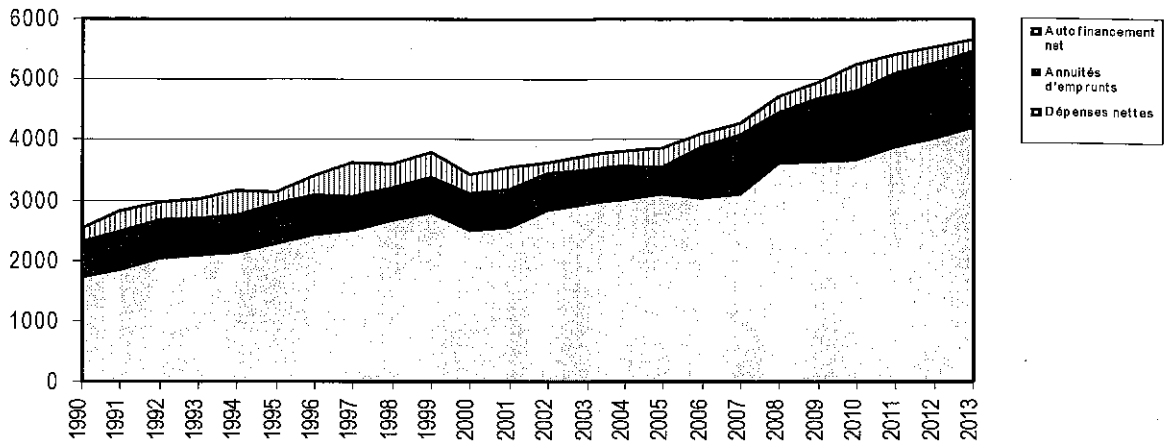
### 4/L'autofinancement

L'autofinancement net correspond au volume financier dégagé par le budget de fonctionnement pour financer ses investissements après remboursement de l'annuité de la dette.

La prévision d'autofinancement net dégagée pour cet exercice (les excédents de l'exercice antérieur étant exclus de ce chiffre) s'élève à 31 000 €.

En 2011 la capacité d'autofinancement nette du remboursement du capital était de 22 € / hab pour Beaufort et de 118 € / hab pour la moyenne des villes.

**Evolution de l'autofinancement net**



\*les chiffres présentés sont ceux des comptes administratifs jusqu'à 2012 et du budget primitif 2013 (y compris charges exceptionnelles)

**5/ La section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 4 895 021 €.

• **Les recettes d'investissement.**

Les recettes d'investissement hors opérations financières neutres sont les suivantes :

	BP 2013	Proportion
Dotations (chap. 10)	974 912 €	22,1%
Subventions (chap. 13)	822 727 €	18,6%
Emprunts et dettes assimilées(chap. 16)	1 215 200 €	27,5%
Produits des cessions (chap. 024)	142 015 €	3,2%
Amortissements,et opérations d'ordres diverses (chap. 040)	350 674 €	7,9%
Opérations sous mandat (assainissement et communauté)	119 124 €	2,7%
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	790 369 €	17,9%
	<b>4 415 021 €</b>	

• **Les dépenses d'investissement.**

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent comme suit :

- Remboursement du capital de la dette : 853 700 €.
- Acquisitions et travaux 2 924 784 € dont 550 445 € de restes à réaliser.

Le projet de budget détaille chacune des opérations de la section d'investissement.

Claude BERTHELOT fait remarquer qu'en ce qui concerne la section de fonctionnement, il est prévu une hausse plus forte des dépenses que des recettes.

Sébastien GARCIA demande à quoi correspondent les 16 000 € concernant le renouvellement du matériel informatique des écoles privées.

Sylvie LOYEAU répond que l'inscription de cette dépense est conforme à une délibération de 2000 qui prévoyait d'équiper, dans les mêmes conditions, les écoles publiques et privées en matériel informatique. Ces crédits correspondent à un renouvellement de l'ensemble du matériel.

Gérard GAZEAU demande si cette délibération est toujours valable.

M. le Maire répond que oui, à sa connaissance.

Claude BERTHELOT se dit étonnée car normalement, il n'est pas possible de financer des dépenses d'investissement pour les écoles privées. Il y a des lois qu'il faut appliquer.

Marie-Pierre MARTIN rappelle que cette délibération de 2000 a été prise dans un contexte qui le permettait.

M. le Maire répond à Mme BERTHELOT que si elle estime cette délibération irrégulière, elle peut toujours l'attaquer. Il comprend que ce type de dépense puisse poser problème dans certaines communes. En commission des Finances, celle-ci avait également abordé la question de la fréquentation des élèves hors commune à l'école privée.

Sylvie LOYEAU communique les chiffres ci-dessous :

- les écoles publiques connaissent une fréquentation de 7 % d'élèves hors commune, ce qui correspond à 95 sur 687 et seulement à 47 en ôtant ceux de Gée qui ne disposent pas d'école
- pour l'école privée, le taux est de 16 %, soit 58 élèves sur 270 et 43 sans ceux de Gée

Claude BERTHELOT considère que l'on devrait appliquer la loi et faire payer les communes, dès lors que cela est possible.

M. le Maire ne peut pas laisser penser que la commune n'applique pas la loi. S'il y a des problèmes, il est toujours possible d'attaquer les décisions prises.

Sylvie LOYEAU ajoute que tous ces enfants hors commune viennent de Beaufort en Anjou.

M. le Maire rappelle qu'il existe des échanges entre les communes de la communauté et qu'au final, cela s'équilibre.

Gérard GAZEAU demande si la délibération de 2000 intègre la fourniture de tableaux interactifs.

M. le Maire répond que cette délibération précise que les écoles privées sont équipées dans les mêmes conditions que les écoles publiques, ce qui inclut, de son point de vue, les tableaux interactifs. Il considère que tous les enfants du territoire ont droit à un même niveau d'équipement, et d'ailleurs, s'ils étaient tous élèves de l'école publique, cela coûterait le même prix à la commune.

Gérard GAZEAU constate qu'il n'y a pas de crédits inscrits pour le projet de bibliothèque municipale.

M. le Maire répond qu'il n'est pas possible techniquement d'envisager des travaux sur cet exercice.

Serge MAYE précise que la pré-sélection des architectes démarrera fin mars.

Sébastien GARCIA demande pourquoi l'association des parents d'élèves des écoles privées ne participe pas au financement des équipements informatiques.

Marie-Christine BOUJUAU demande si des travaux sont prévus salle des Plantagenêts. Elle a eu des échos de certaines personnes qui commencent à la trouver vétuste.

M. le Maire admet que cette salle a besoin d'être rénovée en profondeur et, sans doute, d'être étendue. Cela représentera un gros budget qu'il n'est pas possible, aujourd'hui, de

financer. Quelques petits travaux sont prévus, peut-être devons-nous installer un limiteur de bruit pour réduire les nuisances.

Serge MAYE rappelle que cette salle a plus de 30 ans et que, de ce fait, il y a beaucoup de travaux à envisager, de toutes natures, même concernant le 1<sup>er</sup> œuvre (structure).

Claude BERTHELOT constate que l'endettement de la commune a un peu diminué, mais qu'il reste important et génère un autofinancement faible. Elle trouve cela assez inquiétant ; il faudra faire des économies pour « redresser la barre ». C'est la raison de son intervention par rapport aux équipements informatiques de l'école privée.

M. le Maire estime, pour sa part, qu'il y a d'autres pistes, notamment la mutualisation des moyens avec la communauté de communes et avec les autres communes.

Serge MAYE souhaite rappeler ce qui a déjà été dit : la commune a beaucoup investi ces dernières années et elle dispose d'un patrimoine bâti riche. Nos moyens ne nous permettent pas de tout faire. L'argent des contribuables n'est pas dilapidé, mais tout le monde est très demandeur de nouvelles dépenses.

M. le Maire se dit très satisfait de tout ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui, et surtout de l'avoir fait alors que cela était possible. L'état de l'église lui semble à ce jour plus inquiétant que celui de la salle des Plantagenêts.

Le conseil municipal,

Considérant la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2013 en date du 4 février 2013,

Vu la commission des Finances en date du 11 mars 2013,

Vu les projets de budgets qui lui sont présentés,

1) Après en avoir délibéré et avec 5 VOIX CONTRE (Mme BERTHELOT, M. GAZEAU, Mme SANTON-HARDOUIN, Mme GRUDET, M. GARCIA),

APPROUVE le budget principal de l'exercice 2013 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 5 346 410 €

- section d'investissement : 4 895 021 €

2) Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget annexe du lotissement d'habitations « derrière la ville » de l'exercice 2013 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 62 307 €

3) Après en avoir délibéré et avec 2 VOIX CONTRE (Mme BERTHELOT, Mme SANTON-HARDOUIN) et 2 ABSTENTIONS (M. GAZEAU, Mme GRUDET)

APPROUVE le budget annexe du « site de la poissonnière » de l'exercice 2013 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 1 293 320 €

- section d'investissement : 1 185 320 €

### **2013/19 - Réforme des rythmes scolaires**

(rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire rappelle que la réforme en cours prévoit le passage de 4 jours à 4,5 jours par semaine, avec un maintien du volume d'heures global annuel.



Si sur le fond, chacun s'accorde sur la nécessité d'adapter les rythmes scolaires aux rythmes des enfants, on ne peut que déplorer la méthode qui met les acteurs devant le fait accompli.

Le décret prévoit que les cours devront se tenir le mercredi matin (le samedi matin n'étant prévu qu'à titre dérogatoire). La confirmation de cette option, ainsi que le choix des horaires de la journée scolaire, sont opérés par les autorités départementales de l'Education nationale, sur avis du conseil d'école et/ou du maire.

Il explique que, dans un premier temps, il a à se prononcer sur une mise en œuvre pour les écoles publiques de la commune dès la rentrée 2013/2014 ou sur le report à la rentrée 2014/2015. Il va opter pour la deuxième hypothèse et tient à en présenter les raisons. Une telle réorganisation du temps scolaire nécessite une évaluation sérieuse et approfondie, incompatible avec la précipitation.

En effet, au-delà des conséquences pour les enfants eux même, deux impacts sont à analyser : celui des cours le mercredi matin (puisque'ils ne peuvent être organisés le samedi matin qu'à titre dérogatoire), celui du raccourcissement de la journée scolaire.

En ce qui concerne le mercredi, il nous faut analyser les conséquences sur : Les familles, les entreprises, les associations et clubs de toute nature, les transports et les services communautaires (accueils de loisirs et école de musique principalement).

En ce qui concerne l'organisation de la journée, les principales questions posées sont les suivantes :  
Entre la fin des cours (vraisemblablement 16h00) et le début de la garderie 16h45, combien d'enfants faudra-t-il prendre en charge ? Quelles activités proposer ? Arrivera-t-on à mobiliser du personnel qualifié en nombre suffisant ? Quels moyens matériels ? Dans quels locaux ? Quels budgets faudra-t-il mobiliser pour mettre en œuvre localement cette réforme ?

Autant de questions qui nécessitent une analyse sérieuse et, pour certaines d'entre elles, la consultation des intéressés.

Le bureau de la communauté de communes s'est saisi du dossier, les premières rencontres ont eu lieu avec les directions d'écoles et le sujet commence à être abordé aux conseils d'écoles.

C'est au regard de l'ensemble de ces questions et du nécessaire travail d'évaluation qui est d'ores et déjà engagé, qu'il lui semble sage de ne pas envisager une mise en œuvre pour la rentrée prochaine.

Claude BERTHELOT considère également qu'il apparaît raisonnable de prendre le temps de la réflexion sur ce sujet.

### **2013/20 – Décisions prises par le Maire en vertu des délégations du conseil municipal** (rapporteur : M. le Maire)

- Location studio meublé rue des Tilleuls :
  - . Mme Amandine COUE
  - . durée : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013
  - . loyer mensuel : 211,86 € + charges (60 € janvier à mars et octobre à décembre ; 35 € avril à septembre)
  
- . M. Arnaud MADELINE
  - . durée : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013
  - . loyer mensuel : 190,67 € + charges (60 € janvier à mars et octobre à décembre ; 35 € avril à septembre)

- Location chambre meublée mail Mairie :
  - . M. Eric DUVAL
  - . durée : 14 au 31 janvier 2013
  - . loyer mensuel : 99,02 € + charges (65,74 €)

### **Questions diverses**

- Dates à retenir :
  - . prochain conseil de communauté reporté au JEUDI 28.03 à 18 h 30 (St Georges du Bois)
  - . conventions des élus de Beaufort en Anjou (de 18 h à 20 h au siège de la communauté de communes) :
    - JEUDI 04.04 : thème « l'aménagement numérique, une compétence à transférer ? »
    - JEUDI 16.05 : thème « le P.L.U., une compétence à transférer ? »
- Mac Donald's : ouverture prévue le 26.04
- Emission « Tous ensemble » à Beaufort-en-Vallée (logement 6 rue des Marais) à partir du 26.03 pour 2 semaines
- Plaquettes « journées techniques du PNR » (à disposition des conseillers)

**Fin de la séance à 21 h 56**